

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 18 novembre 2019

Cabinet du directeur général et communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

[@ARS_ARA_SANTE](https://twitter.com/ARS_ARA_SANTE)



L'accès aux soins en Auvergne-Rhône-Alpes

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit la mise en œuvre des actions de « Ma santé 2022 » pour renforcer l'accès aux soins en ville.

Inciter les médecins à s'installer en zone fragile, favoriser la coopération entre professionnels, soutenir la délégation de tâches, permettre aux médecins de dégager du temps médical... sont autant de mesures qui ont comme objectif d'améliorer l'accès aux soins de premier recours des habitants de notre région.

Au travers de la stratégie nationale « Ma santé 2022 » et plus spécifiquement avec le Plan d'accès aux soins, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes continue de déployer toutes les actions et dispositifs disponibles, avec le concours de ses partenaires.

Point de situation des actions mises en œuvre dans la région.

FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA COOPÉRATION ENTRE LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

201

MAISONS
DE SANTÉ PLURI-
PROFESSIONNELLES

L'exercice regroupé, le mode d'exercice souhaité par les médecins

L'ARS poursuit le développement de l'exercice regroupé entre les professionnels médicaux et soignants sur son territoire. **Avec plus de 400 structures d'exercice coordonné, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France** à proposer aux patients une offre aussi riche.

228

CENTRES
DE SANTÉ

La coopération, indispensable pour un parcours plus fluide du patient

La coopération entre professionnels de santé est renforcée par la création en 2019 des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Le 24 septembre dernier, l'ARS et la CPAM du Rhône ont signé **le premier contrat en France finançant une communauté professionnelle territoriale de santé à Vénissieux (Rhône)**. En permettant l'accès à un médecin pour une consultation sans rendez-vous, et en répondant aux besoins de coopération des professionnels de santé et à la nécessité de décloisonnement entre médecine de ville, hôpital et médico-social, la CPTS de Vénissieux a pu signer un accord conventionnel interprofessionnel (ACI). D'autres CPTS dans la région, et **notamment celle de Mauriac (Cantal)** vont pouvoir également bénéficier de ce dispositif et ainsi bénéficier de moyens financiers pérennes.

Des tâches déléguées aux infirmiers et aux pharmaciens pour renforcer l'offre au public

Dans les prochains mois, l'entrée en fonction des premiers infirmiers de pratique avancée, qui pourront effectuer des tâches dévolues jusqu'alors aux médecins, viendra renforcer cette nouvelle dynamique. **Cinq infirmiers sont actuellement en formation** et exerceront bientôt dans la région.

104

INFIRMIERS ASALÉE
EN AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

L'ARS poursuit également le déploiement **des infirmiers « Asalée »** dans tous les départements, avec **28 nouvelles équipes enregistrées dans la région en 2019**. Cette association de santé libérale permet à des infirmiers délégués à la santé publique de mener des actions de prévention en coordination avec des médecins généralistes, notamment auprès des malades chroniques.

Lors de la campagne 2017-2018, l'ARS a autorisé les pharmaciens volontaires à pratiquer la vaccination contre la grippe dans leurs officines, dans le cadre d'une expérimentation menée dans 4 régions de France avant sa généralisation sur tout le territoire cet hiver. La vaccination contre la grippe est aussi possible par les infirmiers, les sages-femmes.

S'ADAPTER AUX BESOINS DU PATIENT EN FACILITANT SON ACCÈS AUX SOINS

Des aides à l'installation des médecins en zone fragiles

La stratégie « Ma santé 2022 » permet de renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients. L'ARS favorise **l'installation des médecins en zones sous-denses** par des mesures d'aides à l'installation (Contrats de praticien territorial de médecine générale - PTMG, Contrats d'engagement de service public - CESP, Contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire - PTMA) qui ont **permis l'installation de 47 médecins dans la région.**

Dégager du temps médical pour le médecin grâce aux assistants médicaux

D'ici la fin de l'année, auront lieu les premiers recrutements d'assistants médicaux permettant aux médecins de se recentrer davantage sur leur cœur de métier en se libérant du temps médical et aux patients d'accéder plus facilement à un médecin.

Créer des postes de médecins partagés entre ville et hôpital et des postes salariés

C'est également l'enjeu du dispositif national « 400 médecins ». Ce sont ainsi 20 postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital et 28 postes de généralistes salariés qui devraient être créés dans la région d'ici fin 2019 offrant aux patients une prise en charge des soins de proximité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES PATIENTS

Un appel à projet régional pour financer de la téléconsultation et de la télé-expertise

La révolution numérique en santé se met progressivement en œuvre dans la région avec le développement de la télémédecine. L'appel à projets, lancée par l'ARS en 2019 pour le déploiement de la téléconsultation et de la télé-expertise, va permettre de financer des projets visant à favoriser l'accès aux soins des personnes âgées en établissement et faciliter l'accès aux consultations sur les maladies chroniques.

Faire émerger des territoires digitaux favorise le déploiement d'outils numériques performants en faveur des patients. En juillet 2019, l'ARS, le conseil départemental et la caisse primaire d'Assurance maladie de l'Ardèche ont défini et pilotent un ensemble d'actions « Ardèche : territoire d'expérimentations télémédecine », dont l'objectif premier est de développer la télémédecine dans le département pour rendre plus accessibles les soins, particulièrement pour les personnes les plus éloignées de structures de soins, pour les personnes âgées dépendantes, les personnes isolées et certains malades chroniques.

La stratégie « Ma Santé 2022 », lancée en septembre 2018, est venue donner un nouvel élan au **plan d'accès aux soins** en impulsant de nouvelles mesures qui permettront au patient de

bénéficier de soins de qualité près de chez lui et aux professionnels de santé de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans cette dynamique tout en s'adaptant aux spécificités de son territoire.

Accès aux soins

Découvrez mesure par mesure l'engagement de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour les territoires.

[Télécharger le dossier](#)



Pour comprendre comment se déclinent les mesures d'accès aux soins en Auvergne-Rhône-Alpes, [consultez la vidéo réalisée par l'ARS.](#)

279

CONTRATS DE
PRATICIENS TERRITORIAL
DE MÉDECINE GÉNÉRALE
PTMG

322

CONTRATS
D'ENGAGEMENT
DE SERVICE PUBLIC
CESP

23

PROJETS FINANCÉS
DANS LE CADRE
DE L'APPEL À PROJETS
TÉLÉMEDECINE

EN SAVOIR PLUS

[Le plan d'accès aux soins](#)

[Ma Santé 2022](#)